



## Formulaire d'adhésion à AGIR pour la Diable

*La santé de nos cours d'eau, une question d'avenir !*

Formulaire à retourner dûment rempli et signé par courrier, télécopieur ou courriel.

**Nom de l'organisation ou de l'individu :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Municipalité :** \_\_\_\_\_ **Code postal :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_ **Télécopieur :** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

### Adhésion

- Membre
- Coopérateur
- Supporteur
- Partenaire financier

Montant de la cotisation annuelle : \_\_\_\_\_ \$

Merci de nous faire parvenir votre cotisation par chèque à l'ordre d'AGIR pour la Diable, à l'adresse suivante :

**AGIR pour la Diable**  
**1255 Chemin des Lacs**  
**Saint-Faustin-Lac-Carré (Qc) J0T 1J2**

Information :

Tél. : 819-681-3373 poste 1404

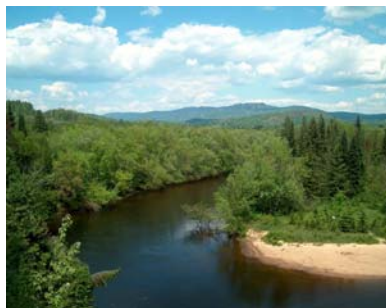
Télec. : 618-688-2537

[info@agirpouurladiable.org](mailto:info@agirpouurladiable.org)

[www.agirpouurladiable.org](http://www.agirpouurladiable.org)



Alliance pour une **G**estion Intégrée et **R**esponsable du bassin versant de la rivière du Diable



## Formulaire d'adhésion à AGIR pour la Diable

*La santé de nos cours d'eau, une question d'avenir !*

### Cotisations

	Membre	Coopérateur	Supporteur	Partenaire financier
Secteur municipal	250\$	500\$ et plus	1 500\$ et plus	
Secteur économique	150\$	500\$ et plus	1 500\$ et plus	20 000 \$ et plus
Secteur communautaire	100\$	200\$ et plus	750\$ et plus	
Individus	20\$	50\$ et plus	200\$ et plus	

### Bénéfices des adhérents

#### Membre :

- Droit de vote aux assemblées générales (membres réguliers\*) ;
- Éligibilité à siéger au sein de l'organisme (membres réguliers) ;
- Accès à l'information produite ;
- Admissibilité à un coût réduit aux diverses activités organisées.

#### Coopérateur :

- Adhésion en tant que membre régulier ;
- Contributions soulignées lors de l'assemblée générale annuelle ;
- Présentation du nom des coopérateurs sur le site Internet de l'organisme.

#### Supporteur :

- Adhésion en tant que membre régulier ;
- Émission de deux communiqués de presse par année soulignant le partenariat établi ;
- Contributions soulignées lors des activités « grand public » (assemblée générale annuelle, conférences et autres) ;
- Présentation du logo des supporteurs sur le site Internet de l'organisme ainsi que sur les principaux documents promotionnels de l'organisme.

### À quoi serviront les fonds recueillis ?

- Au développement et à la diffusion des connaissances sur le bassin versant ;
- À la coordination d'un Conseil de concertation régional sur la gestion de l'eau ;
- À la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Diable ;
- Au développement d'outils d'information et de sensibilisation sur les enjeux liés à l'eau.

\* Membre régulier : Tout organisme ou entreprise dont la mission ou les activités ont lieu à une échelle locale, à l'intérieur des limites du bassin versant de la rivière du Diable.